3e ANNÉE, N° 75.— LUNDI, 21 FEVRIER 1848.

ON S'ABONNE:

A CONSTANTINOPLE, au Bureau du Journal, *A Galata.*

DANS LES VILLES DU LITTORAL, à l'Agence des Paquebots français.

A MALTE, chez *M. G. Muir*, libraire.

A PARIS, chez *M. Chateauneuf aîné*, rue Richer, N. 6.

A MARSEILLE, chez Mr veuve *Camoin et Cie.*

A LONDRES, chez *MM. James Cowie et Son*, Foreign Newspaper Office, 2, St Ann's Lane, general Post Office.

JOURNAL DE CONSTANTINOPLE
ECHO DE L'ORIENT.

FRIX DE L'ABONNEMENT:

CONSTANTINOPLE .... un an, 8 colonn.
» 6 mois, 4 »
PROVINCES ET ÉTRANGER un an, 9 »
» 6 mois, 5 »

PRIX DES ANNONCES:

La ligne........... 5 piastres du C.-5

Le Journal paraît les 1er, 6, 11, 16, 21, 26 de chaque mois.

Les abonnements datent du 1er et du 16.

INTÉRIEUR.

CONSTANTINOPLE, 21 Février.

—

LES DOUANES DE LA TURQUIE
ET LE TRAITÉ DE COMMERCE DE 1838.

On sait combien les principes de la Porte, en matière commerciale, sont favorables à la liberté des échanges et opposés à toute mesure de prohibition et de restriction. C'est là un fait sur lequel nous avons appelé souvent l'attention de l'Europe, et qui pourtant ne paraît pas encore avoir été apprécié à sa juste valeur. C'est au point que, contrairement à ce qui a lieu dans tous les pays, les produits étrangers sont traités plus favorablement que les produits indigènes.

La Turquie a conservé ses vieilles traditions en matière de Douane. Ses premiers Législateurs fixèrent le droit à 3 o/o sur la valeur des marchandises, et afin que ce chiffre fût consacré en principe, ils le firent reposer sur des considérations religieuses et sur une pensée de charité. Cette indication un peu vague sur la valeur fut, plus tard, introduite dans les Traités avec les Puissances, par la spécification de 3 o/o sur le prix courant de la marchandise, avec la réserve, toutefois, que, dans le cas de désaccord sur le prix courant de la marchandise au moment de son arrivée dans les ports de l'Empire Ottoman, on aurait le droit réciproque de payer ou d'exiger en nature ce droit de Douane de 3 o/o.

Afin d'éviter les discussions incessantes que cette dernière stipulation faisait naître, il fut convenu d'établir un Tarif renouvelable dans un certain temps, et ce fut depuis sept jusqu'à seize ans que l'on fixa, suivant les époques, ce genre d'arrangement. La baisse ou la hausse sur les marchandises, pendant la durée fixée, n'en changeait point les prix établis; seulement, quelques articles sujets à de grandes variations dans leurs prix, furent indiqués dans le Tarif pour en payer le droit de 3 o/o *ad valorem*, au moment de leur vente. La même condition fut établie pour celles des marchandises qui n'étaient point indiquées dans le Tarif.

Parmi les marchandises indiquées *ad valorem*, une stipulation particulière et *ad hoc* consacra que quelques articles, tels que la bijouterie, etc., paieraient sur factures, et que pour certains articles de subsistances et munitions de guerre, il serait fait une déduction de 20 0/0 sur le prix courant, et que c'est après avoir opéré cette déduction, que l'on percevrait le droit de 3 o/o, ce qui indique implicitement qu'il n'y avait pas de déduction sur les autres articles.

Voilà tout le mécanisme des Douanes de l'Empire Ottoman, dans ses rapports avec les Puissances, pour les marchandises d'importation.

L'exportation de la Turquie était autrefois réglée par les mêmes principes; les droits de sortie pour tous les produits indigènes étaient de 3 o/o.

A une époque fâcheuse, le fisc ayant eu besoin d'argent, établit toutes les denrées que produisait la Turquie en monopoles, que l'on vendait toujours à des particuliers puissans. Ce système causait la ruine de l'agriculture et la misère des populations abandonnées aux monopoleurs. Les marchandises d'importation furent également grevées d'un droit intérieur dit de consommation, que l'on éleva progressivement jusqu'à 5 et 7 0/0. Ces droits prélevés à la vente, directement, sur l'acheteur ou sur le consommateur, étaient indépendans de celui de 3 0/0 payé par l'importateur à l'arrivée de la marchandise.

Cet état de choses ne tarda pas à provoquer, dans l'intérêt de la Turquie elle-même, des représentations et des conseils de la part des principaux chefs des missions accréditées auprès de la Sublime Porte. Cela se passait sous le long ministère de Pertew pacha qui, malheureusement, ne comprit pas l'importance de la question. A l'avènement de Reschid pacha au ministère des affaires étrangères, les mêmes représentations furent renouvelées, et cette fois elles furent écoutées et comprises; il s'en suivit le Traité de 1838.

Par ce Traité, la Sublime Porte renonça à tous les monopoles qu'elle exerçait sur ses produits; elle reçut, en échange, un droit dit d'Exportation payé par l'exportateur, de 9 0/0 en sus du droit de Douane de 3 0/0; et pour les marchandises d'importation, elle abolit tous les droits intérieurs, qu'elle remplaça par un droit de consommation de 2 0/0 indépendamment du droit de Douane d'entrée de 3 0/0. Ces deux droits doivent également être payés par l'importateur; seulement, pour celui de consommation (2 0/0) il n'est exigible, dit le Traité, qu'à la vente de la marchandise importée, ce qui facilite la contrebande sur ce dernier droit, qui n'est réellement perçu qu'en partie par la Douane.

A la suite du Traité de 1838, le Tarif des Douanes fut renouvelé sur les bases anciennes, c'est-à-dire sur le prix courant de la marchandise. Ce Tarif fut terminé en Avril 1839. Il remplaça le Tarif expiré en 1832. On avait donc vécu pendant 7 ans sur un Tarif expiré, et dont le renouvellement fut ainsi retardé par suite de divers incidens politiques.

Le Tarif expiré en 1832 avait été fait en 1816, pour 16 ans. Alors la piastre valait un franc; en 1832, il fallait pour un franc près de 3 1/2 piastres. Ce changement dans la valeur des monnaies avait fait hausser les marchandises dans la même proportion; ce qui, en payant la Douane sur le Tarif de 1816 expiré en 1832, réduisait en réalité ce droit, suivant les articles, de 1 à 1 1/2 0/0.

Le gouvernement s'appuyant sur les Traités, demanda à régler les comptes de la Douane, qui n'avait exigé, de 1832 à 1839, que des à-comptes sur les prix courans ou sur le nouveau Tarif; on répondit que cette demande jetterait du désordre dans le commerce, qui avait déjà réglé ses comptes avec ses correspondans; que, d'ailleurs, dans aucun pays, un Tarif ne pouvait avoir un *effet rétroactif*, et que les négocians étaient autorisés à ne payer la Douane que d'après le Tarif connu. La Sublime Porte, par des considérations tirées de son désir de favoriser le commerce, s'empressa de renoncer à l'incident.

Après le Tarif de 1839, qui avait été fait pour sept ans et qui devait, par conséquent, expirer en 1846, l'attention du gouvernement fut appelée sur son système monétaire, lequel pouvait produire la ruine du pays tout entier; un système nouveau, exceptionnel à la localité, remplaça l'ancien et sauva le pays du gouffre qui, quelques années plus tard, l'aurait certainement englouti. Les changes furent fixés, et de 130 P. qu'il fallait payer pour acheter une livre sterling, le change sur Londres fut établi par le gouvernement qui, depuis lors, fait fournir du papier au commerce à 110 P. la livre sterl. Ce système amena une baisse proportionnelle sur les marchandises et plaça le commerce dans une position inverse de celle que lui avait faite le Tarif de 1816 à 1839; le droit de Douane établi sur la base de 3 0/0 au Tarif de 1839, s'éleva dans les proportions de la baisse que subissaient les marchandises. A l'échéance du Tarif, en 1846, le commerce réclama vivement un Tarif sur le prix courant. Des incidens devant en retarder le renouvellement, il fut convenu, avec le Grand-Douanier, que l'ancien Tarif n'aurait plus d'effet au 31 décembre 1846, pour que de toutes les marchandises qui arriveraient à dater du 1er janvier 1847, la Douane en serait perçue sur le Tarif à intervenir, c'est-à-dire, que le Tarif dont on s'occupe et qui n'est pas encore commencé, aura pleinement un effet rétroactif.

On voit que nous ne nous sommes pas trop avancés, au commencement de cet article, en assurant que les principes de la Porte, en matière commerciale, sont favorables à la liberté des échanges, et que l'on rencontre chez les ministres de S. M. ce bon vouloir et cette courtoisie si propres à faciliter, par le commerce, le rapprochement des peuples, qui est le plus grand bienfait de la société moderne. Ce sont ces principes de modération en matière de commerce et de tolérance religieuse, que depuis l'avènement au trône du Sultan Abdul-Medjid, la Turquie met sincèrement en pratique; c'est là une grande ère que la vieille Europe n'a pas encore étudiée, parce qu'elle ne se fonde que sur des préjugés anciens, et qu'elle ne connaît que la Turquie d'autrefois. Espérons que la vérité qui finit toujours par triompher, ne tardera pas à se faire jour.

Après avoir tracé l'historique du système douanier et des Tarifs, nous devons dire un mot sur le Traité de 1838 et sur ses conséquences.

Nous avons dit qu'avant ce Traité, tous les produits de la Turquie étaient en monopole; par ce système, la production diminuait toutes les années, et cet état de choses entretenait dans le pays une irritation et une agitation qui auraient fini par inquiéter le gouvernement. Depuis 1838, la quantité des produits agricoles a considérablement augmenté, au grand avantage des populations et du Fisc. Le peuple, aujourd'hui heureux, s'est plus que jamais attaché au gouvernement. Joignez à cela la liberté du commerce, la tolérance religieuse, et l'on comprendra la Turquie telle qu'elle est de nos jours. Ce résultat immense est dû au chef du ministère actuel, qui, auteur du Traité, a compris l'avenir de son pays. Une des clauses de la Convention de 1838, clause exigée par Réchid pacha, et Tahir pacha, délégué alors pour la conclusion du Traité, et qui a produit les plus heureux effets, a passé, pour ainsi dire, inaperçue: c'est celle de mettre à la charge de l'exportateur ou de l'importateur les deux droits additionnels. De cette manière, l'agriculture ne s'est plus trouvée en face des agens du Fisc, qui, dans l'exercice de leurs fonctions, oubliaient presque toujours leurs devoirs et les intentions de leur Souverain, et ne savaient pas ou feignaient de ne pas savoir où finissaient leurs droits et la justice, et où commençait l'arbitraire. Le Traité de 1838, en faisant cesser l'intermédiaire des fonctionnaires subalternes et les monopoles, a réduit toute la question à un simple compte entre les négocians et la Douane.

On ne peut se dissimuler, cependant, que ces changemens ont blessé des intérêts privés: il ne se fait plus de ces fortunes rapides, et l'auteur du nouvel ordre de choses en a éprouvé quelquefois des embarras. L'intérêt privé s'est montré plusieurs fois sous le manteau du parti religieux.

Le Traité de 1838 a eu le double avantage d'être bon pour le commerce, et heureux pour la Turquie. Il y a néanmoins quelques oublis, quelques lacunes qui se ressentent de l'influence du temps où il a été fait. Certains droits que s'est toujours réservés la Porte, n'y sont pas spécifiés d'une manière bien claire. Les modifications que la Russie a admises en y adhérant quelques années plus tard, ont fourni la base de négociations entamées avec les Puissances signataires de cet acte. Ces négociations ont rencontré des difficultés qui pourront être aplanies par de nouvelles concessions réciproques que, sans aucun doute, toutes les Puissances accepteront, aussitôt que l'Angleterre, qui, la première, a signé la Convention de 1838, les aura étudiées et acceptées. Cette circonstance à laquelle est venu se joindre un nouvel incident, a retardé le renouvellement du Tarif.

Nous avons dit quelque part que le nouveau système monétaire avait fait baisser le prix des marchandises en élevant en proportion le droit de Douane inscrit au Tarif de 1839; en même temps, la Russie, qui n'adhéra que long-temps après au Traité de 1838, avait un Tarif à part où n'était point compris le droit aditionnel de 9 et 2 0/0, et qui mettait les négocians des autres Puissances dans une fausse position. Il en est résulté de vives et justes réclamations; mais ceux qui les adressaient à leurs gouvernemens, ne se rendant pas compte des causes, accusaient le Tarif de 1839, tandis qu'ils auraient dû s'en prendre au Traité même qui avait laissé une puissance en dehors. Il n'en est pas moins vrai que c'est sous l'influence de ces réclamations, que les commissions pour le nouveau Tarif furent élues. Leur première pensée a été de réduire autant que possible le droit de Douane, dans la prévoyance d'une baisse future qui pourrait encore survenir; leurs observations, qui ont passé dans l'esprit de leurs chefs, sont parvenues aux gouvernemens respectifs, qui naturellement les ont adoptées. Il a été donc posé à la Porte, en principe, que l'on établirait le prix de la marchandise au quai et non le prix courant à la consommation. Probablement les ministres, en posant cette question aussi nettement, ont entendu établir le prix moins la différence de la Douane, c'est-à-dire, de la même manière que les prix des marchandises s'établissent en Europe où la Douane est le résultat d'une Loi, tandis qu'en Turquie elle est la conséquence d'un Traité. On ne peut donc pas s'appuyer sur cette comparaison; mais la question posée parut à quelques bons esprits équitable, bien qu'elle ne constitue pas un droit. Les commissions chargées de traiter cette question, joignirent d'abord aux droits de Douane d'autres frais inhérens aux localités et qui étaient justifiables tant qu'ils étaient pris dans les limites de l'équité; mais ils y ajoutèrent aussi des frais de commerce, d'intérêt de l'argent, soit le bénéfice et enfin les éventualités de pertes dans les faillites. Le chiffre s'éleva à 25 0/0 à déduire du prix courant: c'était, en d'autres termes, réduire la Douane et le droit de consommation de 5 0/0 à 3 75 0/0 environ.

Cette prétention a ému la Commission Ottomane, et quoique l'on sache que MM. les chefs des Légations, dans leur note, n'ont point décliné de chiffres et n'ont appuyé que le principe, l'impression produite par les 25 0/0 a été si profonde, que la Porte, aux représentations amicales des trois Puissances, s'est bornée à rappeler sa modération toujours loyale pour la liberté des échanges; elle invoque, avec un long passé, le souvenir de ce qui a eu lieu en 1838, déclarant que si le principe posé aujourd'hui avait prévalu alors, la Porte aurait exigé et obtenu 3 0/0 au lieu de 2 0/0 pour droit de consommation.

On a tout lieu d'espérer que cette affaire, à la veille d'être arrangée, finira par une entente parfaite entre la S. Porte et les différentes légations intéressées.

Nous avons annoncé dans un précédent numéro qu'une médaille spéciale avait été frappée à l'occasion de la pacification du Kurdistan, et que cette médaille, portée par le Souverain lui-même, serait distribuée à titre de récompense aux officiers, aux employés civils et aux soldats de l'armée du Kurdistan qui se sont distingués dans cette difficile et brillante expédition. Cette

---

FEUILLETON.

—

CARNAVAL.

Carnaval! N'y a-t-il pas dans ce mot magique quelque chose qui éveille dans le cœur de l'homme grave, tristement voué aux intérêts de ce monde, dans le cœur même du vieillard qui compte les dernières heures de son existence épuisée, un éclair d'insouciense folie, de bonne et franche joie d'autrefois, et, comme une bouffée d'air printanier, déride pour quelques instants le front le plus soucieux et le plus abattu? Qui ne doit, en effet, à la joyeuse époque du Carnaval quelqu'un des plus brillants souvenirs de sa jeunesse, rêve d'une nuit, tout plein d'illusions et de riants mensonges, contre lequel on voudrait bien plus tard échanger la froide réalité? folles nuits de bal masqué! Légers dominos aux enivrantes paroles! bruyants soupirs où l'esprit étincelle, comme le champagne dans les verres, où les convives ne croient plus au lendemain! gracieuses images! qu'il est dangereux de vous évoquer! Carnaval de Paris! que n'as-tu pour théâtre une plage du Bosphore; pour cadre à tes fêtes fantastiques un des sides merveilleux de l'Orient! Avec ton orchestre aux puissantes vibrations, à la voix infernale, tu réaliserais les capricieuses conceptions des vieux poëtes arabes, les prodiges des *mille et nuits*! Hélas! un ciel neigeux qui ne daigne plus sourire et couvre d'un voile de deuil nos splendides panoramas, une mer tourmentée par le vent du nord, empruntant sa couleur aux nuages qui la surplombent, voilà notre perspective, au temps du carnaval, à nous, habitants de Constantinop'e.

Encore si, à défaut des plaisirs tant regrettés du monde parisien, la bienheureuse Italie nous prêtait ses brillantes mascarades, le pêle-mêle réjouissant de ses *Lazaroni* enfarinés, des illuminations vertigineuses, nous pourrions secouer un instant notre gravité et fêter notre hôte, avant qu'il cède sa place au maigre visiteur qu'on nomme Carême. Mais hélas! encore hélas! Reines de l'Italie! Rome, Naples, Florence, vos clameurs joyeuses n'auront pas d'écho parmi nous. L'année prochaine, dit-on, lorsque sera achevé ce théâtre, dont la construction est si lente au gré des *Dilettanti*, nous aurons l'Opera Italien, le Vaudeville français! Tout cela nous réjouit fort pour l'avenir; mais en attendant le printemps si paresseux dans nos climats, que faire de ces longues soirées sombres et froides? Il est vrai, une conspiration s'est formée contre l'ennui dans les salons des notables habitans du pays: la plus parfaite amabilité préside à ces réunions, où tous reçoivent un accueil gracieux et empressé; alors la gaîté est bien forcée de descendre au milieu de ce cercle de jeunes et jolies femmes au charmant babil, et, avec un peu de bonne volonté, on pourrait se croire transporté au centre de la société parisienne, que rien n'égale et ne peut faire oublier. Grâces soient rendues aux dames charitables de Péra qui veulent bien prendre soin de nos plaisirs! Malheureusement ces soirées, notre unique ressource, sont rares; elles ne sauraient d'ailleurs plaire à tout le monde; puis, il faut bien l'avouer, la monotonie, cet écueil dont ne sont pas exempts les salons de la Chaussée-d'Antin, finit toujours par faire invasion. Plus heureux que nous, le parisien a mille moyens de conjurer l'ennui: l'opera, le bal, la comédie, les concerts et bien d'autres distractions, mets succulens et variés, qui préviennent la satiété.

Hâtons-nous, pourtant, de reparer un oubli qui serait d'autant plus injuste que nos plaisirs sont plus restreints: depuis quelques jours une troupe d'acteurs italiens donne, dans un théâtre improvisé à Péra, des représentations qui ne sont pas dépourvues d'intérêt; jusqu'ici les spectateurs et les applaudissemens n'ont fait défaut, nous a-t-on dit; et, bien qu'on puisse soupçonner le public d'être disposé à l'indulgence par une longue privation de plaisirs de ce genre, ce n'est pas moins une bonne fortune pour les amateurs: il y a tel comédien dans la petite troupe, qui ne serait pas déplacé sur une plus vaste scène. Nous appelons de tous nos vœux le succès sur cette entreprise dramatique, qui mérite à tous égards qu'on l'accueille avec bienveillance.

Ce rapide coup-d'œil jeté sur les distractions que peut offrir à ses hôtes la capitale de l'Orient, laissez-nous, aimables lectrices, vous entretenir encore de ce carnaval français qui règne si despotiquement dans cette autre capitale, voluptueuse et parée; vous le savez, on revient involontairement à ce que l'on aime, à ce que l'on regrette. En songeant aux fêtes de la rue Lepelletier, auxquelles nous assistons l'année dernière, le souvenir des fréquentes aventures qui se nouent et se délient à la faveur du masque de l'incognito, nous est revenu à l'esprit; et certes ce n'est pas le côté le moins attrayant des bals de l'Opera. A combien d'intrigues bouffonnes, sentimentales, tragiques parfois, scandaleuses toujours, ne donnent pas lieu ces folles réunions, où tous les rangs sont confondus, où se coudoient l'insouciense *Grisette* et la grande dame fourvoyée, l'humble commis et le riche financier; car au bal de l'Opera il faut se faire une cuirasse de philosophie pour ne pas se revolter contre cette égalité absolue, qui offense les âmes ingénues égarées par aventure dans ce tournoiement infernal. Malgré cela, peut-être même à cause de cela, une promenade au bal de l'Opera est l'ambition de toutes les jeunes femmes; c'est l'objet de bien des complots qui éclatent dans l'alcôve ou près du foyer. Ce désir, si naturel et si légitime qu'il soit, rencontre une opposition quelquefois invincible dans un mari qui, jeune homme, a pu apprécier les dangers d'une condescendance à cet égard; la paix du ménage est souvent troublée par cet impitoyable refus, qu'on traite de tyrannie, de jalousie brutale!....... Nous connaissons, à ce propos, une aventure qui a eu le privilège d'égayer les salons de l'aristocratie; qu'on nous permette d'y consacrer quelques lignes.

C'était la nuit du premier bal à l'Opéra. D'un somptueux hôtel du faubourg St-Germain sortirent deux femmes, enveloppées de fourrures, le visage couvert d'un *loup* de satin noir, qui s'acheminèrent clandestinement vers la station de voitures la plus voisine; elles montèrent dans un fiacre qui, un quart d'heure après, s'arrêta devant l'Opera. A l'aspect des flots de curieux qui se pressaient aux abords du péristyle, pour voir entrer les mystérieuses déesses du temple des plaisirs, les deux femmes hésitèrent, s'interrogeant du regard avec anxiété; puis rassurées sans doute par l'incognito que le masque leur promettait, elles traversèrent courageusement la première galerie et, déposant leurs manteaux au vestiaire, elles se mêlèrent à la foule qui encombrait déjà le foyer, la salle et jusqu'aux corridors de l'Opera. A les voir tremblantes et étonnées, s'avancer timidement toujours prêtes à rebrousser chemin, dès qu'un indiscret propos venait frapper leurs oreilles, un observateur n'eût pas hésité à penser que la présence au bal de ces deux jolis dominos bleus était un larcin fait à l'autorité dont elles relevaient, l'autorité conjugale sans doute; de même aussi que leur taille svelte et gracieuse qui se dessinait sous le vêtement de satin, l'ensemble de leur démarche eussent trahi à ses yeux la jeunesse et les habitudes du monde élégant. On n'eût osé non plus mettre en doute leur beauté, bien qu'on ne pût juger que de la blancheur de leurs dents et de l'éclat de leurs yeux: telle fut, à ce qu'il paraît, l'opinion d'un personnage richement drapé dans une robe de moine, qui suivait les deux dominos depuis leur apparition, sans avoir pu encore leur adresser la parole; car un flot de *Débardeurs et de Pierrots*, qui débouchait par une issue latérale de la grande galerie, ayant soudain séparé les deux dames, il profita habilement de l'embarras de la plus jeune, qui se voyait avec effroi l'objet de l'attention des promeneurs, pour lui offrir son bras et sa protection; et, sans attendre un refus qu'il jugeait inévitable, il l'entraina vivement hors du cercle de curieux qui s'était formé autour d'elle. Alors la jeune femme, tout en remerciant son cavalier de l'assistance qu'il lui avait prêtée, voulut le quitter et aller à la recherche de sa compagne. Le moine s'offrit aussitôt pour lui servir de guide au milieu de la foule. Par une délicatesse qui révélait l'homme du monde, dans le peu de mots qu'il avait adressés à sa protégée, loin d'affecter la familiarité usitée au bal masqué, il avait employé le langage des salons, choisi et respectueux; cette attention, et plus encore, peut-être, la crainte de se trouver de nouveau abandonnée dans ce tourbillon qui l'étourdissait, la décidèrent à accepter l'offre du galant capucin. Les voilà donc parcourant les galeries, le foyer les couloirs, poursuivant tous les dominos bleus qu'ils aperçoivent, mais sans retrouver celle qui les cherche sans doute de son côté. Bien que préoccupée et déjà vivement inquiétée, la jeune femme ne prêtait pas moins quelqu'attention aux paroles de son cavalier: rien en effet de plus finement spirituel que sa conversation; tour-à-tour grave ou enjoué, il jugeait avec tant de justesse et de perspicacité les scènes variées qu'ils avaient sous les yeux; la satire dans sa bouche revêtait des formes si piquantes, que la belle égarée, séduite par cet esprit à la fois caustique et profond, succombant sous le charme imprévu de ce tête-à-tête au milieu de la foule, s'abandonna bientôt à l'essor d'une imagination impressionnable, et enfin, oubliant tout-à-fait son introuvable compagne, elle laissa voir les trésors de son intelligence empreinte d'élévation et de grâce féminine. Comme il arrive toujours entre gens qu'une secrète sympathie réunit fatalement, il se trouva qu'ils avaient mêmes goûts, mêmes désirs, mêmes aspirations juvéniles vers le monde merveilleux des chimères; Bref, ils durent s'avouer, qu'ils étaient faits l'un pour l'autre et que leur rencontre fortuite était